



Mairie de Nouvion sur Meuse

INFORMATION MUNICIPALE Octobre 2025



Bons étudiants 2025-2026

Le Conseil Municipal de Nouvion-sur-Meuse, sur proposition de la Commission des Affaires Sociales et de la Solidarité, a décidé d'attribuer une allocation forfaitaire de **80 euros** pour l'année 2025/2026 sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- Être inscrit dans un cycle d'enseignement supérieur (post BACCALAUREAT)
- **Être né après le 1^{er} JANVIER 2001**
- Être domicilié à Nouvion sur Meuse
- Être personnellement titulaire d'un compte bancaire, postal ou autre

Si tel est le cas il vous appartient de faire la démarche **en mairie avant le 28 novembre 2025** dernier délai en ayant soin de vous munir des justificatifs suivants :

- Diplôme du Baccalauréat sans équivalence admise
- Attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire en cours (certificat de scolarité)
- Carte nationale d'identité
- Justificatif de domicile au nom de l'enfant ou à défaut une attestation d'hébergement des parents
- Relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant

